

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 06/10/2025

Reçu en préfecture le 06/10/2025

Publié le

ID : 087-218712503-20251002-20251007-DE

L'an deux mille vingt cinq

Le : 02 octobre 2025

Le Conseil Municipal de la Commune de RILHAC-RANCON

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

À la salle Marie Laurencin, sous la présidence de Madame Nadine BURGAUD, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 septembre 2025

PRESENTS : Madame Nadine BURGAUD, Monsieur François POIRSON, Madame Marie-Joseph LABERGERE, Monsieur Patrice CHAUVET, Monsieur Julien CHALANGEAS, Madame Brigitte SIMONNEAU, Monsieur David FRETILLE, Monsieur Cyrille CHAUVET, Madame Déborah CORNILLLOT, Monsieur Michel BAUDU, Madame Fatima BOUKILI, Monsieur David BARLET, Monsieur Lakhdar ABED, Madame Muriel COTTIER, Monsieur Ludovic DELHOUME, Monsieur Arnaud BOUHIER, Monsieur Guy DESVILLES ;

PROCURATIONS : Madame Aurore BOUHIER à Monsieur Arnaud BOUHIER ; Monsieur Olivier TERRAZ à Monsieur François POIRSON, Madame Laurence MASSARD-TERRAZ à Madame Marie-Joseph LABERGERE ;

ABSENTS EXCUSÉS : Madame Chloé RESTOUEIX, Madame Elodie HAMELIN, Madame Sylvie DEBIAIS, Monsieur Jacques MIGOZZI, Monsieur Stéphane CARILLON, Monsieur Florent ALVAREZ, Monsieur Denis AGNESE ;

Secrétaire de séance : Monsieur Julien CHALANGEAS ;

Effectif légal : 27

Nombre de Conseillers
en exercice : 27

Votants : 20

Présents : 17

DÉLIBÉRATION 2025-10-07 RAPPORTS ANNUELS CONCERNANT LES SERVICES PUBLICS LOCAUX

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les **rapports annuels concernant le prix et la qualité des services publics (RPQS)** de gestion de l'eau, de l'assainissement collectif et non collectif, de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés, ainsi que les rapports produits par les délégataires de service public en matière de transports urbains (STCLM), de parcs en ouvrages (sociétés EFFIA Limoges), de réseaux de chaleur urbains (sociétés LCES, SDCL et SDCLB), de concessions de distribution publique d'électricité (ENEDIS) et de gaz (GRDF) ont été présentés en Conseil Communautaire lors de la séance du 24 juin 2025.

Ces rapports doivent faire l'objet d'une communication aux communes membres de Limoges Métropole, communication qui est différenciée selon la nature des documents.

Ainsi, en ce qui concerne les RPQS de l'eau, de l'assainissement collectif et non collectif ainsi que de la prévention et de la gestion des déchets ménagers et assimilés, conformément aux articles D2224-1 et suivants du CGCT, doivent être tenus à disposition du public en mairie.

Ces RPQS doivent également être présentés aux conseils municipaux des communes membres de Limoges Métropole conformément aux dispositions de l'article D2224-3 du CGCT.

Le conseil municipal de Rilhac Rancon prend acte de la présentation en conseil municipal de ces rapports annuels concernant le prix et la qualité des services publics.

Envoyé en préfecture le 06/10/2025

Reçu en préfecture le 06/10/2025

Publié le

ID : 087-218712503-20251002-20251007-DE

FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

Pour copie conforme le 06 octobre 2025

Affiché / Notifié le 06 octobre 2025

Certifié exécutoire le 06 octobre 2025

Publiée le 06 octobre 2025

Le Maire,

Nadine BURGAUD

